

Mémento du vote internet pour les élections professionnelles 2011

ETAPE 1

- Réception de la notice de vote :
identifiant de vote +
NUMEN

Du 22 au mercredi 28 septembre

Je reçois ma **notice de vote**. Elle donne les informations pour obtenir mon mot de passe et me connecter à mon espace électeur. Elle contient une case à gratter avec mon **identifiant de vote** et mon **NUMEN**.

- Elle est remise en **main propre** contre **émargement** sur mon lieu de travail.
- Dans **certains cas** particuliers, elle est envoyée par la **poste** ou par **courriel**.

⇒ Si tu n'as rien reçu pour voter ou si tu n'es inscrit sur aucune liste électorale, tu peux faire une réclamation grâce à un formulaire de jeudi 22 septembre au lundi 3 octobre inclus à minuit.

ETAPE 2

- Récupération du mot de passe qui te sera envoyé dans la messagerie de ton choix

Après réception de la notice de vote

- ⇒ Je me **connecte** à www.education.gouv.fr/electionspro2011
- ⇒ Pour **récupérer** mon **mot de passe**, je clique sur «obtenir mon mot de passe» et je saisis
 - mon **identifiant de vote**
 - mon **NUMEN**
 - mon **département de naissance**

⇒ Si tu as perdu ton **identifiant**, tu peux en obtenir un nouveau jusqu'au mercredi 12 octobre à 8h. Une nouvelle notice de vote te sera envoyée par courriel.

⇒ Si tu perds ton **mot de passe**, tu peux demander un nouveau mot de passe jusqu'au 20 octobre jusqu'à 16h. Il te sera envoyé par courriel.

ETAPE 3

- Vérification des scrutins
- Test de la configuration de l'ordinateur avec lequel je vais voter

Après réception du mot de passe

- ⇒ Je **vérifie** sur mon espace électeur:
 - les **scrutins** pour lesquels je vote.
- ⇒ Je prends connaissance :
 - des **listes des candidats**,
 - des **professions de foi** électroniques

- ⇒ Je consulte la **démonstration de vote**.
- ⇒ Je n'oublie pas de **tester la configuration de l'ordinateur** avec lequel je vais voter.

ETAPE 4 : VOTER

- Connexion au site ministériel puis à son «**espace électeur**»
- Saisir son **NUMEN** + département naissance
- Cliquer sur «**je vote**» puis saisir **identifiant vote** + son **mot de passe**
- Voter à tous les scrutins qui vous concernent

Du jeudi 13 octobre à 10h au jeudi 20 octobre à 17h

⇒ Il est possible de voter depuis n'importe quel ordinateur connecté à internet dans le lieu de son choix à condition d'avoir testé la configuration de l'ordinateur.

⇒ Il est possible de voter sur les lieux de travail dans des kiosques les **vendredi 14, mardi 18 et jeudi 20 octobre**. Ils sont installés dans les écoles de plus de 8 électeurs et dans tous les collèges et lycées. Ils sont ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h dans les écoles et au moins de 9h à 17h sans interruption dans les autres lieux.

LUTTONS SOLIDAIRES

Votons SUD Éducation

Pour une autre société, pour une autre école :

Dans les écoles, les établissements, sur le terrain, dans la rue, dans les comités et les commissions, avec l'ensemble des personnels,

- ⇒ un syndicat qui lutte au quotidien
- ⇒ un syndicat qui défend tou-te-s les salarié-e-s
- ⇒ un syndicat pour un service public laïque
- ⇒ un syndicat pour une école égalitaire et émancipatrice
- ⇒ un syndicat Solidaire, Unitaire, Démocratique, dans son projet et ses pratiques

L'école n'est pas une entreprise, l'éducation n'est pas une marchandise !

Les différents scrutins dans le premier degré

Elire les délégués aux Commissions Administratives Paritaires : CAP Départementale et CAP Nationale

Les CAPD et CAPN traitent de tout ce qui concerne la carrière : mouvement, mutations, affectations à l'étranger, promotions, demandes de temps partiels de mise en disponibilité, de congés de formation ...

Elire les représentants aux Comités Techniques : CT Académique et CT Ministeriel

Les CT traitent de ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation : gestion des moyens (carte scolaire, moyens pour la formation) hygiène, sécurité, conditions de travail, règles statutaires (recrutement, grille indiciaire), formation ...

Qui vote à quoi dans le premier et le second degrés ?

- ⇒ Si tu es titulaire : CAPD, CAPN, CTM, CTA
- ⇒ Si tu es stagiaire : CTA, CTM
- ⇒ Si tu es contractuel, AVS : CTA, CTM et CCP Locale (Commission Consultative Paritaire)

Les différents scrutins dans le second degré

Elire les délégués aux Commissions Administratives Paritaires : CAP Académique et CAP Nationale

Les CAPA et CAPN traitent de tout ce qui concerne la carrière : mouvement, mutations, affectations à l'étranger, promotions, demandes de temps partiels de mise en disponibilité, de congés de formation ...

Elire les représentants aux Comités Techniques : CT Académique et CT Ministeriel

Les CT traitent de ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation : gestion des moyens (carte scolaire, moyens pour la formation) hygiène, sécurité, conditions de travail, règles statutaires (recrutement, grille indiciaire), formation ...

AFFICHAGE RÉGLEMENTAIRE DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS :

- ⇒ Dès le 20 et au plus tard le 22 au soir, affichage des listes classées par scrutin et dans l'ordre indiqué (celui du tirage au sort)
- ⇒ Le 22 septembre, affichage de la liste électorale de l'école ou de l'établissement pour vérification des électrices et électeurs.

Le site de campagne de la Fédération SUD Education
<http://www.sudeducation.org/-Elections-professionnelles-2011-.html>

Le site de SUD Education Bouches-du-Rhône :
<http://sudeduc13.ouvaton.org>